

## COMMUNE DE VAUX

### EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 MAI 2015

Nombre de conseillers élus : Sous la Présidence de SIMON Roland, Maire

15

Conseillers en fonction :

15

Conseillers présents : 15

Procuration : 0

Date de la convocation :

18.05.2015

Membres Présents :

Mmes ANCIEN Raphaëlle, COLLET Nicole, KLEIN Bernadette, LAUER Martine, LECLAIRE Josyane, SANNIER Marie-Paule  
M.M. CLEVENOT Jean-François, COMBELLES Jean, FAVRE Christian, FENNINGER Joël, MATHIEU Jean-Louis, M. PERIN Roberto, ROYER Alain, SCHARFF Christophe.

Membres absents excusés :

Membres absents :

Secrétaire de séance : M. FAVRE Christian.

### ORDRE DU JOUR

#### 16.2015) MOTION CONCERNANT LES FUTURS TRAVAUX DE L'A31 Bis

Monsieur le Maire, expose à l'assemblée que le projet dit « A31 bis » a pour but d'élargir et d'aménager l'autoroute A31 existante. Certaines options techniques sont pertinentes. Toutefois, il est regrettable qu'aucun investissement ne soit prévu pour la section entre FEY et Richemont. Dans le cadre du grand débat public, le conseil municipal souhaite donc que les réflexions ci-après puissent être prises en compte.

La section Fey-Augny n'est même pas élargie à 2 X 3 voies et le projet se borne à préconiser un report du trafic de transit Nord-Sud sur le contournement Sud-Est de Metz. Au Nord-Est de Metz, la section de l'A4 serait certes élargie par la SANEF mais cette obligation figure déjà dans le cahier des charges de la société concessionnaire et celle-ci aurait dû la concrétiser depuis plusieurs années. Le projet A31 bis ne résout donc absolument pas les difficultés de circulation entre Fey et Richemont. En ce sens, trois constats s'imposent :

- Il est inacceptable qu'entre Toul et la frontière et hors traversée des villes, on laisse une seule section à 2 X 2 voies, celle de Fey-Augny. Ce sera un véritable goulot d'étranglement ;

- Le contournement Sud-Est de Metz a été cofinancé par les collectivités territoriales pour faciliter les déplacements locaux. De ce fait, il n'est pas aux normes autoroutières et n'a que 2 X 2 voies. En de nombreux points, il est déjà en limite de saturation, notamment entre Peltre et l'ex RN3. Il est donc inconcevable d'utiliser cette section d'intérêt local pour y reporter la masse du transit Nord-Sud, avec des milliers de poids lourds, voitures, caravanes et autres véhicules. Cela reviendrait à transférer sur le contournement Sud-Est, les problèmes actuels de l'A31 ;

- Sur l'A4 au Nord-Est de Metz, les collectivités souhaitent depuis longtemps que la mise à 2 X 3 voies soit associée à la création concomitante d'un demi-échangeur permettant enfin aux habitants du secteur d'accéder à l'A4. Par ailleurs, en cas de mise à 2 X 3 voies de cette section, les normes de nuisances de bruit applicables aux ouvrages neufs devront être respectées. Enfin, dès à présent, la Croix de Hauconcourt reliant l'A4 à l'A31 est saturée. Là encore, le report du transit Nord-Sud sur le contournement Sud-Est et l'A4, entraînerait des difficultés inextricables.

- Enfin, il convient de prendre en compte, dès à présent, la qualité de vie des riverains et notamment à la hauteur de la commune de Marieulles où il est indispensable de créer une véritable protection phonique.

CHARGE le Maire de l'exécution de la présente délibération.

*Approuvé à l'unanimité.*

Pour extrait conforme  
Vaux le 26 Mar 2015  
Le Maire

